DES

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

DU

LYONNAIS AU Xe SIÈCLE;

PAR

AUGUSTE BERNARD,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Document
0000005526932

LYON.
IMPRIMERIE DE LÉON BOITEL,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

1845.

EXTRAIT DE LA *REVUE DU LYONNAIS.*

DES

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

DU

LYONNAIS AU Xe SIÈCLE;

PAR

AUGUSTE BERNARD,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

La *Revue du Lyonnais* a publié, en 1836, (tom. IV, p. 130), un article fort intéressant de M. le baron Frédéric de Ginginslassaraz, intitulé : *Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais au Xe siècle.* L'auteur, qui habite Lausanne, terminait son travail en faisant des vœux pour que le sujet qu'il venait d'aborder fût traité par d'autres personnes, et surtout par des gens du pays, qui pourraient s'aider de leur connaissance des lieux. En ma qualité de Lyonnais, je me suis efforcé de remplir ses intentions, du moins en ce qui concerne la topographie, et c'est le résultat de mes recherches que je vais faire connaître. Ce résultat est bien imparfait, comme on va voir, mais je n'hésite pas cependant à le rendre public, parce que je m'aperçois que le but que je m'étais proposé

s'éloigne à mesure que j'avance, et parce qu'il me paraît impossible de pouvoir l'atteindre seul.

Ainsi donc le travail qu'on va lire n'est qu'un essai, destiné à appeler l'attention des hommes sérieux sur un sujet beaucoup trop négligé jusqu'ici, la topographie administrative ancienne, qui pourrait expliquer bien des traditions, en nous révélant l'importance dans le passé de certaines localités aujourd'hui déchues, mais naguère encore en possession d'un rang que rien ne semblait justifier.

Je prie ceux qui auront lu le travail plein d'érudition de mon devancier de vouloir bien me pardonner l'aridité de ma nomenclature, en me tenant compte de la peine que j'ai prise pour combler une des lacunes les plus considérables de notre histoire locale. Je me suis condamné à lire tous les documents qui nous restent des VIIIe, IXe, X^e^ et XIe siècles, c'est-à-dire le cartulaire de Savigny tout entier, et la plupart des chartes de Cluny qui se trouvent à la Bibliothèque royale, les extraits des cartulaires des abbayes d'Ainay, de l'île Barbe et de Tournus, qui nous ont été conservés dans les livres (1), et surtout ceux du cartulaire de l'église de Mâcon, reproduit en grande partie dans la chronologie historique des évêques de cette ville, par Severt. C'est de la sorte que je suis parvenu à connaître, en partie du moins, les anciennes divisions territoriales du Lyonnais.

Je me propose de traiter ailleurs de la formation du *pagus lugdunensis*. Ici je me contenterai de résumer son histoire à grands traits pour arriver de suite à l'époque qui doit nous occuper.

Lorsque César vint dans les Gaules, il trouva ce pays divisé en trois grands peuples principaux, non compris la partie

(1) Le cartulaire d'Ainay existe encore; il se trouve dans la bibliothèque de M. Coste, à Lyon; mais il ne m'a pas été possible de le consulter.

méridionale qui formait déjà une province romaine, d'où lui vient son nom actuel de Provence. Ces peuples étaient : au nord, les Belges ; au centre, les Celtes ; au midi, les Aquitains. Chacun d'eux se divisait en un nombre infini de nations distinctes. Parmi celles qui composaient la Celtique se trouvait la Ségusie, plusieurs fois mentionnée par le général romain dans ses Commentaires. Cette dernière avait pour capitale la ville de Feurs, *Forum Segusianorum*, et comprenait presque tout le territoire dont on a formé depuis les départements du Rhône et de la Loire.

Peu de temps après la conquête, les Romains fondèrent sur ce territoire la ville de Lyon, qui devint bientôt la capitale de la Gaule, dont les divisions territoriales furent alors toutes remaniées, dans un double intérêt politique et administratif. Cette vaste contrée fut partagée en plusieurs provinces (*provinciæ*), subdivisées elles-mêmes en cités (*civitates* ou *pagi*). Dans ce remaniement, la Ségusie perdit son nom et en reçut un emprunté à sa nouvelle capitale. Elle fit partie d'une circonscription territoriale appelée *pagus lugdunensis*, qui s'étendait fort loin sur la rive gauche de la Saône, soit qu'on ait voulu faire disparaître l'excentricité de Lyon, situé aux confins de la Ségusie, soit qu'on ait désiré donner à cette nouvelle ville un arrondissement territorial en rapport avec son importance commerciale et politique.

Quoi qu'il en soit, ce *pagus*, dont le diocèse de Lyon conservait encore les limites intactes au commencement du XVIIIe siècle, malgré toutes les modifications que la politique avait fait subir à son territoire, formait, au IXe, une province unique, administrée par un comte, et divisée en *agri*, subdivisée en *villæ*, comme toutes les provinces environnantes, telles que le Châlonnais, le Mâconnais, l'Auvergne, le Velay, le Viennois, etc.

A quelle époque ce mode de division du territoire fut-il

introduit? Quelle était l'étendue de l'*ager*? Quelle règle suivit-on pour le dénommer? A quelle époque ce mode de division fût-il abandonné? Voilà des questions dont personne ne s'est encore occupé et auxquelles, avant d'entrer en matière, je vais essayer de répondre, en m'aidant de quelques textes qui malheureusement, je l'avoue, ne sont ni assez nombreux ni assez précis pour résoudre péremptoirement toutes les difficultés. J'apporte mon contingent de lumières, espérant que d'autres viendront à leur tour achever ce que je n'ai pu qu'ébaucher.

1° *Origine de l'ager*. Dans mon opinion, *l'ager* est aussi ancien que le *pagus*, c'est-à-dire qu'il remonte à la première division territoriale de la Gaule sous les Romains. On ne trouve, il est vrai, dans les rares documents des premiers siècles venus jusqu'à nous aucun texte qui le prouve d'une manière positive; mais tout semble l'indiquer. En effet, il n'est pas possible d'admettre que les Romains se soient contentés de partager la Gaule en grandes fractions qui, comme le *pagus lugdunensis*, formeraient aujourd'hui près de quatre départements. L'administration d'une aussi vaste étendue de territoire sans aucune subdivision serait presque impossible. A la vérité, on voit au moyen-âge ce *pagus major*, pour me servir d'une expression inventée par Hadrien de Valois, divisé en huit ou dix *pagi minores;* mais il est évident que cette subdivision, dont je parlerai plus loin, ne date que de l'époque de la féodalité, qui vint disloquer tout le système administratif des Romains. Une preuve d'ailleurs que l'institution des *agri* était fort ancienne, c'est qu'elle ne rappelle rien de religieux ni de barbare : partout, au contraire, elle nous offre des noms évidemment *latins*, comme on pourra s'en convaincre en parcourant la liste placée plus loin. Or ce fait est caractéristique, car toutes les institutions du moyen âge portent le cachet de l'époque. Et de fait il n'est permis d'at-

tribuer une aussi belle institution ni aux Bourguignons, le peuple le moins novateur de tous les Barbares, ni aux Francs, trop ignorants en matière d'administration pour avoir su la créer.

2° *Étendue des agri.* Il paraît, à en juger par les documents qui nous restent, que l'étendue de *l'ager* n'avait rien de bien régulier. Suivant que la population était compacte ou disséminée, que le territoire était homogène ou divisé par la nature, *l'ager* était petit ou grand. C'est ce qui ressort évidemment de la comparaison des *agri* de la vallée de la Brevenne, par exemple, avec les *agri forensis* et *jarensis*. Les premiers, situés dans un pays populeux et accidenté, sont très petits, tandis que les deux derniers sont fort étendus, l'un comprend toute la plaine du Forez, l'autre, une vallée montagneuse, mais aride et probablement peu peuplée. C'est sans doute parce qu'il ne s'y trouvait aucune localité importante qu'on lui donna le nom d'une rivière, le Gier, en latin *Jarius*.

J'ai longtemps cru que *l'ager* correspondait à l'archiprêtré; mais mes premières recherches sur ce sujet m'ont bientôt convaincu que j'étais dans l'erreur. En effet, le *pagus lugdunensis* ne renfermait que dix-huit ou vingt archiprêtrés, comme nous verrons bientôt, tandis que ma liste des *agri*, tout incomplète qu'elle est, fait connaître plus de quatre-vingts de ces derniers. S'il m'est permis d'avancer une hypothèse pour simplifier la question, je dirai que *l'ager* ou la *vicaria*, car ces deux mots sont synonymes, si l'on en juge par les termes des actes où ils sont employés (1), revient à peu près au canton ou plutôt à la châtellenie, nommée souvent encore viguerie dans le XIIe siècle, époque où cette nouvelle division du territoire apparaît pour la première fois. Et ceci

(1) On lit souvent *ager vel vicaria*. Le premier mot semble s'appliquer particulièrement au sol, et le second à la constitution administrative de l'*ager*.

nous explique l'existence de cette juridiction supérieure qui s'est conservée jusqu'à la Révolution, et dont on n'a pu jusqu'ici découvrir l'origine. Mais j'aborderai ce sujet plus loin. Venons à la troisième question.

3° *Dénomination des agri.* En général, on paraît avoir donné à chacune de ces circonscriptions le nom de la rivière, ou de la montagne, ou de la localité la plus importante qui s'y trouvait comprise. Cette dernière dénomination, qui était la plus naturelle, fut aussi la plus générale, comme on pourra s'en convaincre en parcourant la nomenclature des *agri* du Lyonnais. Lors de la division nouvelle de la France, l'assemblée nationale suivit une méthode analogue, seulement elle écarta avec raison le dernier mode de dénomination, qui est sujet à des changements par suite des révolutions auxquelles est soumise la civilisation. Si les anciens eussent agi de même, nous serions sans doute moins embarrassés pour retrouver l'emplacement de certains *agri* dont le chef-lieu a disparu ou changé de nom.

Quant à la *villa*, qui occupait dans le système administratif d'alors le rang que tient aujourd'hui la Commune, son nom n'avait rien de vague et de général : elle prenait quelquefois celui de son propriétaire, comme nous en verrons des exemples, mais le plus souvent elle en avait un particulier.

4° *A quelle époque fut abandonnée la division du territoire par agri?* Cette question demande quelques développements dans lesquels je vais entrer.

A la fin du IXe siècle, le système administratif des Romains fut tout à fait détruit, politiquement parlant du moins, les comtes chargés d'administrer, au nom du souverain, les différents *pagi* ou cités, parvinrent à rendre leurs charges héréditaires dans leurs familles ; mais en même temps qu'ils arrachaient cette concession au pouvoir, ils en durent faire à leur tour quelques-unes à leurs vassaux pour rendre leur usurpation

plus facile. Ainsi, il paraît que les comtes de Lyon furent forcés de partager leur *pagus* avec plusieurs seigneurs qui s'étaient déjà rendus puissants dans la province. En effet, dès le commencement du Xe siècle, nous voyons paraître ensemble dans le Lyonnais plusieurs comtés auxquels on donna bientôt, par analogie, le titre de *pagus*. Nous trouvons, sur la rive gauche de la Saône, le comté de Baugé, le comté de Revermont ou de Coligny, et le comté de *Varesino*, ou *Vausinò*, ou *Trahesino*, car il paraît que ce mot, qui ne s'est trouvé qu'une seule fois dans les chartes venues jusqu'à nous, n'était pas très lisible (1). On voit seulement que ce comté, dont les limites ne sont pas déterminées et dont on ne connaît même aucun titulaire immédiat, comprenait le territoire de Nantua, qui faisait encore partie du diocèse de Lyon avant la Révolution.

Dans cette dislocation générale, on vit reparaître les anciennes nationalités que les Romains s'étaient efforcés de détruire (2). Ainsi la Ségusie, se détachant tout à coup des autres contrées auxquelles on l'avait jointe, resta seule sous l'autorité des comtes de Lyon et conserva seule aussi le nom de Lyonnais. De leur côté, ces comtes divisèrent leur fief en plusieurs petits comtés, soit pour en former des apanages à leurs enfants, suivant l'usage déplorable dont les rois donnaient alors l'exemple, soit pour donner plus d'importance à leur petit état.

Mais ce n'est pas tout. Bientôt l'esprit de lutte, qui était le caractère distinctif de la féodalité, changea complétement l'aspect du pays. Toutes les montagnes se couvrirent de châteaux, sous la protection desquels vinrent s'abriter les popu-

(1) Voy. *Gallia christiana*, t. IV, col. 215, et pr. col. 5; dom Bouquet, t. IX, p. 623; Guichenon, *Hist. de Bresse*, pr. p. 216.

(2) Mes observations s'appliquent toujours au Lyonnais. Je n'ai pas la prétention de les généraliser.

lations rurales. La vie politique sembla pour un temps abandonner la plaine, et beaucoup de centres de population qui n'étaient pas assez considérables pour pouvoir résister aux coups de main des gens de guerre disparurent; les villes seules survécurent à ce désastre, grace aux murailles et aux fossés dont elles s'entourèrent, encore plusieurs furent-elles victimes de cette révolution.

Après une pareille transformation, l'ancienne division territoriale ne pouvait plus être conservée sans inconvénient. Un nouveau système d'administration était devenu nécessaire, il fut créé ; le nom dont on se servit pour désigner la nouvelle circonscription territoriale porte avec lui, comme l'ancien, l'empreinte du temps où il fut mis en usage. A une époque d'ordre, comme celle du gouvernement des Romains, on avait appelé *ager* la division du territoire, parce qu'elle était surtout agraire; mais au moyen âge, où tout était constitué pour la guerre, on l'appela *castellania*, parce que le château était la base du système féodal. Par la seule raison qu'il possédait une forteresse, tel mont aride et inabordable donna son nom à une vaste contrée qui avait porté jusque-là celui de la localité la plus importante de sa circonscription. C'est ainsi que furent effacées successivement la plupart des dénominations des *agri*, dont on a tant de peine aujourd'hui à retrouver la trace, soit que les anciens chefs-lieux aient été détruits, soit qu'ils aient changé de nom. Car c'est encore une des difficultés de l'histoire de ces temps que de constater l'identité des lieux après le nouveau baptême qu'a fait subir la religion chrétienne au plus grand nombre, en leur imposant le nom de leur saint patron.

Pourtant le changement d'attributions dont je viens de parler fut plutôt, je crois, dans la forme que dans le fond. Le mot disparut, mais la chose resta, et la plupart du temps il n'y eut qu'un transfert. Les administrations financières, judi-

diciaires de *l'ager* restèrent à peu près les mêmes, seulement elles furent établies dans le manoir seigneurial; au lieu d'être dans le grand centre de population, et ce qui le prouve, c'est que les officiers châtelains furent longtemps encore appelés vicaires, *vicarii*, comme devaient l'être ceux de la *vicaria* ou de l'*ager*. Au reste la transformation ne fut pas tellement complète et soudaine qu'on n'en puisse suivre la marche. Sans doute beaucoup de noms nouveaux apparurent sur la scène, mais les anciens ne disparurent pas tous, et le petit nombre de ceux qui sont restés avec le titre de châtellenie suffit pour nous faire comprendre quelle était l'importance de *l'ager*, et le rapport intime qui existait entre l'une et l'autre circonscription.

Vers la même époque, c'est-à-dire du XIe au XIIIe siècle, la *villa* fut aussi l'objet d'une réforme analogue à celle qu'avait subie *l'ager*, mais plus avantageuse pour elle : constituée en communauté, elle devint le centre d'une administration particulière qui prit fort souvent le nom de Commune.

Je viens de rappeler sommairement la révolution par suite de laquelle les anciennes divisions territoriales avaient dû être abandonnées par le pouvoir civil. La hiérarchie ecclésiastique, qui n'était pas soumise aux mêmes nécessités, et qui, au contraire, toujours subsistante, avait besoin de fixité, les conserva seule avec de légères modifications jusqu'à la Révolution. Seulement au XIIe siècle elle abandonna aussi le système des *agri*, non pas pour prendre celui des châtellenies, beaucoup plus défectueux sous certain rapport, puisqu'il subordonnait les besoins religieux aux nécessités de la guerre, mais pour en suivre un nouveau, tout à fait indépendant du pouvoir civil. Je veux parler des archiprêtrés.

A mesure que l'ordre s'était rétabli et les populations civilisées, l'influence de la religion s'était étendue. Toutes les localités un peu importantes avaient été successivement éri-

gées en *paroisses* (1), et ces paroisses, qui répondaient aux *villæ*, devinrent la base d'une nouvelle division du territoire.

Pour rendre l'administration plus facile, on plaça un certain nombre de paroisses sous la direction immédiate du curé de l'une d'elles, qui reçut le nom d'archiprêtre. Purement ecclésiastique, comme l'indique son nom, cette division, beaucoup plus régulière que celle de *l'ager*, quoique encore fort disproportionnée, comme on peut le voir en jetant les yeux sur la carte du diocèse publiée par ordre de l'archevêque Montazet, fit abandonner le système des *agri* vers la fin du XIIe siècle.

De prime abord, il y eut dix-huit archiprêtrés dans le *pagus lugdunensis* ou diocèse de Lyon, neuf de chaque côté de la Saône. Plusieurs de ces archiprêtrés adoptèrent le même chef-lieu que les *agri* qu'ils remplaçaient, et quelques-uns en conservèrent même les noms, tels que celui du *Jarez* dont le chef-lieu était à la Fouillouse, et qui s'étendit d'abord sur toute la vallée du Gier. L'*ager forensis* paraît aussi avoir servi de base à l'archiprêtré dont le chef-lieu fut placé à Montbrison.

Ce mode de division du territoire resta intact jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, car je ne compte pas la tentative d'érection d'un évêché à Bourg au XVIe, tentative qui avait pour but de mettre d'accord la politique avec la religion, en donnant aux deux parties du diocèse de Lyon qui ressortissaient à des souverains différents, le roi de France et l'empereur d'Allemagne ou plutôt le duc de Savoie, des pasteurs distincts. La tradition romaine prévalut, et l'évêché de Bourg fut aussitôt supprimé que créé.

Mais, en 1742, on enleva au *pagus lugdunensis* une notable portion de son territoire pour former le diocèse de Saint-

(1) On donna d'abord ce nom aux diocèses; le mot de *diocèse* servait alors à désigner tout un pays comme la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne qui, à une certaine époque, composaient une seule *préfecture*.

Claude. Sur les neuf archiprêtrés qui existaient à l'est, on en prit un tout entier, celui de Coligny; deux autres furent rognés dans le même but, ceux de Treffort et d'Ambournay. Quant à ce dernier, il était encore si étendu après ses pertes, qu'on crut pouvoir le diviser en deux : la seconde portion prit le nom d'archiprêtré de Nantua. L'archiprêtré de Bagé fut aussi partagé en deux : la nouvelle circonscription eut pour chef-lieu la ville de Bourg. On conserva intacts les cinq autres archiprêtrés de Chalamont, de Sandran, de Dombes, de Morestel et de Meysieux (ces deux derniers se trouvaient sur la rive gauche du Rhône, dans le Dauphiné). De sorte que, malgré ses pertes, le diocèse de Lyon se trouva avoir à l'est dix archiprêtrés au lieu de neuf. Une réforme analogue eut lieu à l'ouest, c'est-à-dire sur la rive droite de la Saône. Il y avait anciennement neuf archiprêtrés de ce côté du fleuve, ceux de Lyon (ou des Suburbes), de Roanne, de Pommier, de Néronde, de Montbrison, de Courzieu, de l'Arbresle, d'Anse, et enfin celui du Jarez, dont le chef-lieu était à la Fouillouse. Ce dernier, qui était très étendu, fut partagé en deux archiprêtrés qui prirent le nom de leurs nouveaux chefs-lieu, Saint-Etienne et Mornant. Alors il y eut dix archiprêtrés de ce côté de la Saône, comme il y en avait dix sur la rive gauche.

Les détails qui précèdent m'ont paru nécessaires avant d'entrer en matière. J'ajouterai encore qu'il a été publié trois listes différentes des *agri* du Lyonnais. La première a été imprimée dans les *Annales* bénédictines de dom Mabillon, sous le titre : *Notitia de agris qui sunt in pago lugdunensi.* Elle renferme vingt-neuf noms que j'ai tous retrouvés dans le cartulaire de Savigny, où ils avaient été recueillis. La seconde a été imprimée par M. Guérard, dans son livre intitulé: *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule ;* elle contient quatre noms de plus que celle de Mabillon, mais un seul me

semble admissible jusqu'ici, c'est le *candiacensis ager*, dont je parlerai. Enfin la troisième liste a été publiée par M. de Gingins-Lassaraz, qui paraît n'avoir pas connu la notice de dom Mabillon, car sa liste ne renferme que vingt noms, et presque tous étrangers à ceux donnés par ce dernier. J'aurai occasion de revenir sur le travail de M. de Gingins.

Maintenant je vais donner la liste des *agri* dont les noms m'ont été révélés par les chartes. Je les rangerai dans un ordre alphabétique pour faciliter les recherches, et j'y joindrai quelques explications indispensables.

Pour ce travail je m'aiderai des cartes de Cassini, de celles du dépôt de la guerre, et surtout de la magnifique carte du diocèse de Lyon dressée par ordre de l'archevêque Malvin de Montazet en 1769, et qui est accompagnée d'un pouillé général des paroisses. Plût à Dieu que ce digne prélat, qui connaissait si bien la valeur des travaux historiques, eût joint à la liste des patrons temporels de chaque église celle des patrons spirituels. Ce renseignement aurait rendu ma tâche plus facile (1), en me servant de guide à travers le labyrinthe du moyen-âge, car, dans les actes antérieurs au XIIe siècle, les localités citées n'ont souvent plus d'autres signes de reconnaissance que le nom de leur saint patron, soit qu'on ait négligé de donner leur nom propre, soit que ce nom ait été changé depuis, comme cela a eu lieu pour beaucoup.

(1) J'ai écrit, il y a deux ans, à l'administration ecclésiastique pour obtenir, s'il était possible, un renseignement analogue sur les paroisses de l'ancien diocèse qui font partie du diocèse actuel; mais on n'a pas répondu à ma demande. Ce travail serait pourtant bien peu considérable aujourd'hui que le diocèse de Lyon est réduit de moitié.

1° *Alduniacensis ager* (Mabillon écrit *adulniacensis*) est mentionné dans le cartulaire de Savigny (fol. 71) (1), qui y place *Villa nova*. Quel était le chef-lieu de cet *ager?* Je l'ignore. Quant à *Villa nova*, ce nom était autrefois très commun dans le diocèse. L'*Almanach de Lyon* de 1779 en mentionne encore trois : 1° Villeneuve en Forez, paroisse de Firminy ; 2° Villeneuve dans la paroisse de la Geneste en Bourgogne, et 3° Villeneuve en Dombes, village, paroisse et l'une des grandes châtellenies de cette principauté. Je pencherais pour ce dernier.

2° *Ansensis ager* est mentionné dans le cartulaire de Savigny (fol. 105 verso), qui y place *Marciacus villa*, possédant une église dédiée à saint Bonnet. C'est sans doute Marcy-sur-Anse, car cet *ager* tirait son nom de la ville d'Anse, dont le territoire est appelé ailleurs *vallis ancensis* (fol. 37 v. et 61 v.), *ager valancensis* (fol. 69), et *ager valancis* (fol. 87). Sous le premier nom on voit paraître *Brionna villa*, qui est probablement Brienne, où se trouvait, avant la Révolution, un prieuré de bénédictines; sous le second, *Limans*, paroisse sur le territoire de laquelle fut plus tard fondé Villefranche, et sous le troisième, *Arnacus* (Arnas), possédant une église dédiée à saint Saturnin, de l'obédience de laquelle dépendaient trois églises paroissiales : Saint-Pierre de *Draciaco* (Dracé); Sainte-Marie de *Anniliaco* (Ouilly), et Saint-Pierre de *Bœnnaco* (?). Tous ces lieux (sauf peut-être le dernier) faisaient encore partie de l'archiprêtré d'Anse en 1789. La notice de Mabillon donne encore à *l'ager Ansensis* un lieu appelé *Massiacus*, qui est sans doute Massy, hameau de la seigneurie d'Oingt, à l'est d'Anse et sur les limites de l'archiprêtré. M. de Gingins y place aussi *Darciacum* (Darcise?), *Sarciacum* (Sarsay), *Anciacum* (Ancy). Il est encore question, dans le cartulaire de Savigny, d'un bois (*silva*) *d'Ardenne* dont j'ignore la situation : il y a près d'Anse plusieurs bois, mais ils portent d'autres noms.

3° *Argentarius ager* est mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de Savigny. Cet *ager* avait évidemment pour chef-lieu l'Argentière, dont le territoire est aussi désigné sous le nom de *vallis argentaria*. On y trouve, en effet, Torenche (*Torenchi*), parcelle de la paroisse de Haute-Rivoire, où était autrefois un prieuré de bénédictins. Le cartulaire indique encore dans cet *ager* : *Morterium* (?), dont l'église était dédiée à saint Etienne, *Provencheres*, *Mons-Aculfi*, *Truncis*, et un ruisseau appelé *Scaravagium*; mais je n'ai pu les trouver sur les cartes. M. de Gingins place

(1) De l'exemplaire de la Bibliothèque royale, le seul que j'aie eu à ma disposition.

aussi, dans cet *ager*, *Saint-Genis* et *Rontalon*, mais ce dernier endroit me semble bien éloigné de l'Argentière.

4° *Asserenensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 880, qui y place *Croptus villa*, *Adelsone* ou *Alsonis aqua* (ruisseau). J'ignore complètement où était situé cet *ager*. Peut-être se trouvait-il à l'ouest de l'archiprêtré de l'Arbresle, où nous voyons Valsonne et Saint-Clément de Valsonne, ou sur les bords de la rivière de Vausonne qui traverse l'archiprêtré d'Anse, et se jette dans la Saône près de Saint-Georges-de-Reneins? Bouquet (t. VIII, p. 398) a reproduit une charte par laquelle Lothaire confirme à l'archevêque Amolon (846) la possession de certaines propriétés de l'église de Lyon, situées *in Assenaco*. Peut-être était-ce là le chef-lieu de l'*ager asserenensis*. Malheureusement cette charte ne nous fournit aucune donnée topographique.

5° *Auriacensis ager*, mentionné dans une charte de Cluny d'environ l'an 1000, qui y place *Lavensi villa*, possédant une chapelle dédiée à saint Didier, tirait probablement son nom du Mont-d'Or, et n'est sans doute pas autre chose que l'*ager Monsaureacensis* dont nous parlerons au n° 37 (1). Du reste, je dois avouer que la charte porte les mots : *in pago ladunense*, qui ne se rapportent peut-être pas au diocèse de Lyon.

6° *Balgiacensis* ou *bolgiacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 994, qui y place *Pratum borsonum villa*; et par une autre du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, de la même époque environ, qui y place un lieu appelé *Villa curte*. Pour cette dernière localité voyez Severt, *Chronologie des évêques de Mâcon*, p. 77 (2). Cet *ager* empruntait son nom à la ville de Bagé en Bresse. *Curte* est sans doute le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Courtes*, près de Saint-Trivier. Quant à *Pratum Borsonum*, j'ignore complètement où il était placé.

(1) Il se pourrait toutefois que cet AGER tirât son nom d'Aurec, petite ville du département de la Haute-Loire, qui paraît avoir fait partie du Lyonnais à une certaine époque. En effet, nous voyons Giraud II, comte de Lyon, dans les premières années du XIe siècle, donner l'église de Saint-Pierre d'Aurec à l'abbé de l'Ecluse. (Voy. HIST. DU FOREZ, t. I, p. 112).

(2) 2e édition. L'ouvrage de Severt est imprimé en deux volumes composés de trois parties. La première est intitulée : CHRONOLOGIA HISTORICA. . . . . ILLUSTRISSIMORUM ARCHIANTISTITUM LUGDUNENSIS ARCHIEPISCOPATUS, etc.

La seconde : CHRONOLOGIA. . . . . EPISCOPORUM DIOCESIS MATISCONENSIS, etc.

La troisième : ADDITA SEORSUM BREVIOR CHRONOLOGIA. . . . . OMNIUM ANTISTIUM GALLIÆ, etc.

Ces deux dernières parties forment le second volume. La dernière y est mise la première, par erreur.

7° *Bebronnensis*, ou *brebonnensis*, ou *bevronnensis ager*; *bebronnica* ou *brevonnica vallis*, ou encore *ager vallis bebronnensis*, est mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de Savigny, qui y place, entre autres localités, Bibost et Saint-Pierre de la Palud, dans la vallée de la Brevenne. Je ne donnerai pas la liste des autres lieux que j'ai recueillis, parce qu'elle est trop considérable ; mais je dois dire que plusieurs reparaissent dans les *agri* environnants, et particulièrement dans le suivant.

8° *Bessenecensis ager*, mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de Savigny, était situé aussi dans la vallée de la Brevenne, et avait pour chef-lieu Bessenay, sur la rive gauche de cette rivière. Voici la liste des lieux qui s'y trouvaient compris : *Bibost*, que nous avons vu dans l'*ager* précédent, *Charpenelle in fine de Noailliaco villa*, *Longa villa*, *Tailliacus villa*, *Cliniacus* ou *Cliviacus villa*, *Cristiliacus*, ou *Crisciliacus villa*, *Alta villa*, *Platum* (*ad*).

9° *Broliacensis ager*, et *brolliacensis vicaria*, le premier mentionné au fol. 40 verso, et le second au fol. 41 du cartulaire de Savigny, tous deux sous l'année 964, avaient sans doute pour chef-lieu le Breuil, archiprêtré de l'Arbresle. Les seuls lieux qui y soient indiqués sont : *Bisbochus villa*, déjà rappelé dans les deux *agri* précédents (1), *Lassagnias* ou *Cassanias* (?) et *Ranzolarias* (?).

10° *Bruillolis ager*, mentionné une seule fois, fol. 93, verso du cartulaire de Savigny, qui y place *villa Cahors*, déjà cité dans l'*ager bebronnensis*, avait sans doute pour chef-lieu Bruilloles, dans l'archiprêtré de Courzieu.

11° *Bussiacensis ager*, cité trois fois dans le cartulaire de Savigny (fol. 10, 12, v., et 64), qui y place *Draciacus in Pudiniaco* (Dracé-le-Panoux ?), avait sans doute pour chef-lieu un ancien château du nom de Bussy qui se trouve au-dessus de Saint-Georges-de-Reneins, sur le ruisseau Sancillon. Parmi les confins qu'on donne à quelques propriétés, nous voyons citer les terres de Saint-Marcel, de Saint-Jean, de Saint-Romain, et un pré *in Lescherias*. Suivant un de ces actes, l'église de *Draciacus* était dédiée à saint Pierre.

12° *Canaviacensis* ou *cavaniacensis ager*, mentionné dans une charte de

(1) Les lieux que je cite ne font pas toujours partie de l'AGER sous le nom duquel je les donne : ils sont quelquefois rappelés comme de simples confins (IN FINE DE. . . .) : alors il peut se faire qu'ils appartiennent réellement à un autre AGER voisin de celui que je décris.

M. de Gingins pense que les mots IN FINE DE..... indiquent une sous-division de l'AGER, qu'il appelle FINAGE ; mais je ne partage pas son opinion, et je crois que ces mots n'ont, dans les chartes du moyen âge, que le sens littéral donné par le dictionnaire.

Cluny de l'an 937, relative à la donation d'un mas au lieu de Montmai, *in villa Quinciacus*, c'est-à-dire Quincié en Beaujolais. Le chef-lieu de cet *ager* était peut-être Chavanne, près de Saint-Lager? Je vois aussi figurer une *villa cavaniacensis* dans l'*ager maciacensis* du Mâconnais.

13° *Candeacensis ager* ou *vicaria* est mentionné dans un grand nombre de chartes de Cluny du Xe siècle. Cet *ager* avait pour chef-lieu Chandieu en Dauphiné, archiprêtré de Meyzieux, diocèse de Lyon, et non pas Chandieu, près de Montbrison, comme l'a dit M. de Gingins; aussi est-il souvent indiqué *in pago viennensi*. Voici les localités qui, suivant les chartes invoquées plus haut, en faisaient partie : *Jariaco villa*, *Metdono* ou *Metono villa*, *Metorio villa*, dont l'église était dédiée à saint Michel, et Chandieu, qui avait saint Pierre pour patron.

14° *Casnensis ager*, mentionné dans une charte de Cluny de l'an 1000 environ, qui y place *Curte Roberti villa*, m'est tout à fait inconnu. Le lieu cité serait-il Corrobert, dans la paroisse de Chanos-Chatenay en Bresse?

15° *Cavariacus ager* est mentionné dans deux chartes de Cluny, de l'an 1000 environ, qui y placent, la première, *Tornatores villa*, et la seconde, *Cadavos villa*, *in pagulo lugdunensi*. Je ne sais où retrouver ces deux *villae*; mais il est certain que l'*ager Cavariacus* tire son nom de Chaveyriat en Bresse, qui n'est pas nommé autrement dans les anciens actes. Quant au mot de *pagulus lugdunensis*, appliqué ici à la portion de la Bresse attenante à Lyon, il semble rappeler l'origine du Franc-Lyonnais, et sera, plus tard, l'objet d'une dissertation particulière. Il y avait aussi un *ager cavariacensis* en Mâconnais. Voyez les chartes de Cluny de 889, 936, 937, 967, 1000.

16° *Cestriacensis ager*, mentionné dans une charte de Cluny de l'an 889, qui y place *Darbonadis locus* et le ruisseau ou la rivière de *Salga*, m'est tout à fait inconnu. Voyez l'*ager pistriacensis*, avec lequel il a beaucoup de rapport.

17° *Cogniacensis*, ou *Coniacensis*, ou *Cuniacensis ager*, est mentionné fort souvent dans le cartulaire de Savigny. Le chef-lieu de cet *ager* est Cogny, à l'ouest de Villefranche, comme le prouve un acte de la fin du Xe siècle, imprimé dans la *Biblioth. Sebus.* de Guichenon, n° 85, et qui nous apprend, en outre, que le comte Artaud II donna à l'abbaye de Savigny, en compensation du mal qu'il lui avait fait, dans une guerre récente, tout ce qu'il possédait depuis la rivière du Morgon jusqu'à *Ronnenchum*, qui est Saint-Georges-de-Reneins et non *Ronno*, comme le dit M. de Gingins. Voici les autres lieux qui sont portés dans cet *ager*, et dont je n'ai pu retrouver la mention sur les cartes : *Toriniacus*

sur la Saône, *Casoccus villa*, *Miseriacus* (ces trois noms sont tronqués par M. de Gingins), *Pinedus*, *Savaruna*, *Ginilangis* ou *Gunlangis*, *Masliacensis*, *Fontanellis*. Peut-être faut-il attribuer ces derniers noms à un *ager cuniacensis*, ou *coniacensis*, distinct de l'*ager cogniacensis*, et ayant pour chef-lieu une petite localité du Brionnais, appelée *Coniacus*? Voy. l'article 21.

18° *Corziacensis ager* est mentionné une seule fois dans le cartulaire de Savigny (fol. 8). L'acte fort curieux qui le concerne est daté de l'an XI après la mort de Charles, empereur (825), et nous apprend qu'on y voyait encore les ruines d'anciens monuments détruits par les païens (les Sarrasins). Le chef-lieu de cet *ager* était Courzieu, qui donna plus tard son nom à un archiprêtré.

19° *Cosconacensis ager*, cité dans plusieurs chartes de Cluny et de Mâcon des Xe et XIe siècles, était situé entre Bourg et Bagé, et avait pour chef-lieu *Cosconat*, qui existe peut-être encore, mais dont j'ignore la position. Voici la liste des lieux qui s'y trouvaient : *Longus campus villa* (Longchamp), *Brociacus villa* (?), *Confrancione villa* (Coufrancon), *Curte francione* (Curtafon?), *Reculanda* (?), Saint-Genis. Voyez *Recherches histor. sur le département de l'Ain*, par M. de la Teyssonnière, t. II, p. 11 et 43.

20° *Daguinensis ager*. Je n'ai trouvé la mention de cet *ager* que dans un seul acte du cartulaire de Savigny (fol. 58, v.), et il me semble défectueux : c'est une donation que fait un certain Rodaoardus d'une *aliga* de vigne *in pago lugdunensi, in agro gofiacensi, in agro de Daguinovilla*. Je pense qu'il faut lire : *in villa de Daguinovilla* pour se conformer à la formule habituelle : après le *pagus*, l'*ager*; après l'*ager*, la *villa*. C'est ainsi que nous disons aujourd'hui : « dans le département de... dans le canton de.... dans la commune de.... » Si on adopte ma correction, c'est un *ager* à supprimer; dans le cas contraire, c'est un *ager* à trouver : or ce ne sera pas chose facile avec le seul renseignement contradictoire que nous possédons. Je dois dire, en terminant, qu'il y a près de Montluel un village appelé Dagnieux.

21° *Diniacensis ager* est mentionné une seule fois (fol. 106) dans le cartulaire de Savigny; mais l'acte est inattaquable, quoiqu'il dérange les données que j'ai sur le *pagus lugdunensis*. En effet, l'*ager diniacensis* se trouve bien loin du diocèse de Lyon, plus loin même que le Beaujolais et le Mâconnais, dans le diocèse d'Autun : l'acte qui le mentionne est une donation faite à l'abbaye de Savigny, vers 1080, par le seigneur de Beaujeu, de l'église Saint-Pierre de Montmelard, donation confirmée par un acte de 1087, qui ne rappelle pas l'*ager*, mais qui ajoute à la *cha-*

pelle de Montmelard, l'église de *Coniaco*, dédiée à Saint-Germain (c'est sans doute ce qu'on appelle aujourd'hui Saint-Germain-les-Bois, à l'ouest de Montmelard), et l'église de Sainte-Marie de *Diniaco*. Ce dernier nom, dont l'*ager* tirait le sien, a disparu comme celui de *Coniaco*; mais tout porte à croire qu'il s'agit ici du lieu qu'on appelle aujourd'hui le Bois-Sainte-Marie, entre Saint-Germain et Montmelard, et qui était encore, avant la Révolution, le chef-lieu d'une archiprêtré du diocèse d'Autun. C'est un fait singulier, mais incontestable, que l'existence de cette enclave du Lyonnais. Elle était même fort ancienne, car nous avons une charte donnée à Vienne l'an 900, par le roi Louis l'Aveugle, où il en est fait déjà mention en ces termes : « Quasdam res de comitatu lugdu-« nensi, conjacentes in comitatu matisconensi, villa quæ dicitur Che-« vincas, etc. » (Voy. dans Bouquet, *Hist. de France*, t. IX, p. 650). Il s'agit sans doute ici de Chevigny-le-Lombart, à deux lieues au sud de Montmelard, et tout près d'Aigueperse, qui en dépendait encore sous le rapport politique avant la Révolution. Du reste, Chevigny est souvent dit aussi absolument *in pago, in comitatu matisconensi*. Je ferai remarquer que cette enclave servit à former l'apanage des seigneurs de Beaujeu, dont on comprend dès lors le rôle d'envahisseurs dans cette contrée. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, qui doit trouver sa place dans un travail spécial sur la famille de Beaujeu et sur la formation du Beaujolais, mais je dois déclarer ici que M. de Gingins exagère beaucoup l'importance de cette enclave, lorsqu'il prétend qu'on y avait compris Tramaye comme ancienne résidence des rois de Provence et de Bourgogne. Il n'est pas prouvé que ce fût là que se trouvait le palais royal dont M. de Gingins veut parler; nous allons donner, au contraire, des raisons qui militent en faveur d'une autre localité. D'ailleurs, M. de Gingins lui-même détruit son hypothèse en faisant de Tramaye le chef-lieu d'un *ager* qui s'étendait jusqu'à Anières, sur la rive gauche de la Saône, au nord de Mâcon, car cette dernière ville se serait trouvée tout à fait isolée de son territoire, rogné au nord par le *pagus lugdunensis*, et au midi par le Beaujolais, ce qui n'est pas admissible.

Mais peut-être y a-t-il moyen de tout accorder, si, comme je le pense, le lieu où se tint, en 856, une assemblée publique, et qu'habita en 856 Charles-le-Chauve, n'est ni Tramaye en Mâconnais, comme l'assure M. de Gingins, ni Crémieu en Dauphiné, comme le prétend Hadrien de Valois; mais bien Tramoye en Bresse, le seul qui se trouvât réellement dans le *pagus lugdunensis*, et dont je vais parler.

22° *Estrabiacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 962, qui y place *Guiarada villa*, dont l'église était dédiée à sainte Urse, *Spontione villa* et *Vig*. Je pense que le chef-lieu de cet *ager* était Tramoye en Bresse, où se voyaient encore au XVIIe siècle les ruines d'un vaste château, et que c'est là que se tint, en 836, la célèbre assemblée dont il est parlé dans l'article précédent. Quant à la dissemblance orthographique de ces deux mots, *Estrabiacus* et Tramoye, elle est dans le fait fort peu considérable, car le *b* et l'*m* sont deux consonnes labiales qui se confondent fort souvent. D'ailleurs cette différence est aussi grande pour le Tramoye mâconnais, qui est écrit *Strabiacus* dans les chartes que j'ai vues. Il y avait aussi un *strimiacensis ager* dans le *pagus cabillonensis* (Châlon). Il était près de Tournus, car on y trouvait Nanton. Voyez plus loin, au mot *strabiacensis*.

23° *Exartipetrensis ager*, cité une seule fois, fol. 73 du cartulaire de Savigny, qui y place Chambose, avec une église dédiée à saint Maurice, paraît être Panissières. Une autre charte de Savigny (fol. 3 verso), de l'an 917, fait mention de l'église de Saint-Jean *in Exartopetro*, de la chapelle de Sainte-Marie de Vieille-Chenève (*vetus caneva*), et non pas Ville-Chenève, comme on dit aujourd'hui, et de la chapelle de Sainte-Marie d'Essartines (*de Exartiniis*), toutes localités des environs de Panissières.

24° *Farenx ager* (*in comitatu lugd.*), cité dans une charte de Cluny relative à l'église de Sainte-Marie de Farenx (943), avait sans doute pour chef-lieu le village de Farains, sur la rive gauche de la Saône, entre Montmerle et Trévoux.

25° *Floriacensis ager* est mentionné un grand nombre de fois dans le cartulaire de Savigny. Je crois que le chef-lieu de cet *ager* était Fleurieu-Eveux, archiprêtré de l'Arbresle, car on y voit paraître plusieurs noms de lieux qui ont du rapport avec ceux de ce territoire ; par exemple, *Ulzonetis* (les Olmes), *Limacus* (Limas), *Lentiliacus* (Lentilly), *Celsiaco* (Chessy), *Moriacus* (Moyré), *Estrada* (l'Estra) *Thisiacus* (Theisey), *Bulliacus* (Bully). Voici quelques autres noms pour lesquels il n'est pas aussi facile de trouver une traduction : *Liciacus villa, ad Tres Canes villa, Appiniacus villa, Pita valle, Arciacus villa, Sangnatis villa, Versennacus villa, Genevredis villa, Savonetis villa*. Je dois dire qu'on trouve ce dernier nom dans d'autres *agri*. Dom Mabillon indique aussi *Madis villa* dans l'*ager floriacensis ;* mais c'est une erreur : il se trouve dans l'*ager forensis*, dont je vais parler.

26° *Forensis ager*. Le chef-lieu de cet *ager*, mentionné plus de cent fois dans le cartulaire de Savigny, était Feurs, appelé constamment *Forum* ou *Forus* dans les chartes des Xe et XIe siècles. Autant qu'il est permis d'en juger par la liste des noms de lieux que j'ai recueillis, c'était un des cantons les plus étendus. On y voit figurer en effet Haute-Rivoire et Trelins qui sont à près de sept lieues l'un de l'autre, et il s'étendait probablement plus loin encore. Dans mon opinion, il embrassait toute la portion du *pagus* lyonnais limitée au midi par le *pagus vellaicus*; à l'ouest, par l'Auvergne; au nord, par *l'ager solobrensis*, dont nous parlerons en son lieu; à l'est, par la Loire, au delà de laquelle il possédait même un vaste territoire. Nous y trouvons, en effet, Fontaneis, Chazelles, Saint-Martin-l'Estra, etc. Cet *ager* était donc encore plus considérable que l'archiprêtré de Montbrison, l'un des plus étendus du Lyonnais. Je ne donnerai pas la liste des lieux de cet *ager*, parce qu'elle est trop considérable.

27° *Fraxinus ager* est mentionné dans le cartulaire de Savigny, mais dans des termes qui me font douter de la réalité de son existence. On lit : « *In pago lugdunensi, in agro forensi, in agro qui vocatur Fraxinus.* » Tout me porte à croire qu'il faut lire en dernier lieu : *in villa Fraxinus*. Voyez les observations placées sous le n° 20. Au surplus, je ne sais où trouver ce *Fraxinus* non plus que son *ager* (1).

28° *Gehongiacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 1010, qui y place *Curte Albini villa*. Je n'ai aucune idée de la situation de cet *ager*, dont je crains bien que le nom ait été mal lu par les copistes.

29° *Gofiacensis ager* est mentionné fort souvent dans le cartulaire de Savigny, qui y place *Mornant*, *Mons Calvus*, *Lodiscus*, *Cortenuatis*, *Capuica*, *Classus*, *Sagnatis*, *Vandalfredas*, *Colouratis*, *Collungiis*, *Fera*, *Sociacus*, *Baledonis*, *Copaletus*, *Matusatis*, *Masconatis*, *Marciolatis*, *Santilliacus*, *Curiacus*, *Bidinus*, *Lucionis*, *Loisus*, *Bineis*, *Cappons* et *Mons Lucida*, près l'église de Saint-Saturnin (?). Nous voyons, par le premier nom de cette liste, que *gofiacensis ager* était situé près de Mornant. Il existe, en effet, dans la paroisse de Montagny, un vieux château qui s'appelle Goiffin. Mais ici se présente une difficulté que je n'ai pu lever : nous voyons paraître en même temps un *ager mornantensis* dans lequel on retrouve la plupart des localités attribuées à l'*ager gofiacensis*.

(1) Il y a un Saint-Martin de Fresne dans l'archiprêtré de Nantua en Bugey.

30° *Grassiacensis ager* est mentionné une seule fois dans le cartulaire de Savigny (fol. 31, année 973), à l'occasion d'une donation de l'église de Saint-Pierre *de Avesiis villa*. Le chef-lieu de cet *ager* serait-il Grésieux-le-Marché, près duquel est Avéize? Pourquoi ce lieu n'est-il pas dans l'*ager argentarius* auquel il semblerait plus naturel qu'il appartînt?

31° *Jarensis ager* est mentionné deux fois seulement dans le cartulaire de Savigny (fol. 39 et 97 v.), qui y place *Escalati villa* et *Celsihiacus villa*. Il s'agit ici de la vallée du Gier, dans laquelle se trouve en effet *Eschallas*. Quant au second nom, je ne sais comment le traduire. Il y avait encore, au commencement du XVIIIe siècle, un *archiprêtré de Jarez*, qui comprenait, sans doute, tout le territoire de l'*ager* du même nom. Un grand nombre de lieux de cette contrée qui portent encore le surnom de *Jarez*, comme Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Julien-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, etc., pourraient aider à retrouver l'étendue de l'*ager jarensis*.

M. de Gingins place dans cet *ager*, qu'il nomme *pagus giarius*, Ampuis et Condrieu qui ne pouvaient en faire partie, puisque l'un et l'autre sont dans le *pagus viennensis*.

32° *Juriacensis* ou *iuriacensis ager* (peut-être même faut-il lire *jariacensis*, la lettre initiale étant mal formée) est cité une seule fois, page 61 du cartulaire de Savigny (951), dans une donation de quelques fonds de terre *in villa* SAVONIACUS. Dans le cas où il y aurait *juriacensis*, je pense que ce mot pourrait s'appliquer à une portion du territoire de l'ancien archiprêtré de Coligny, distrait du diocèse de Lyon en 1742 pour former l'évêché de Saint-Claude ou Saint-Oyand-de-Joux (*jurensis*), qui se trouvait dans la Bourgogne *jurane*.

33° *Ladiniacensis ager* est mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de l'église de Saint-Vincent de Mâcon, qui y place Merpillat et *villa Gudini* (1). Je ne connais pas ce dernier lieu, mais quant à Merpilliat, il est à peu de distance au nord-est de Thoissey, dans l'archiprêtré de Dombes, et peut servir à indiquer la situation de l'*ager ladiniacensis*.

(M. de la Teyssonnière, t. III, addit. au t. II de ses *Recherches sur le département de l'Ain*, a tort d'accepter la correction proposée par M. Monnier sur le mot *ladiniacensis*; on n'a jamais écrit *lugduniacensis*, et d'ailleurs Merpillat ne pouvait pas être de l'*ager* de Lyon.)

34° *Lescherias vicaria* (ou *ager*, car ces deux mots sont synonymes) est rappelée dans deux des chartes de Cluny que j'ai consultées, datées,

(1) Voyez Severt, CHRON. EP. MAT., p. 70.

l'une de 1005, et l'autre de 1009, et faisant toutes deux mention d'une église de Saint-Julien. C'est le seul renseignement qu'elles fournissent; or, il est trop vague pour pouvoir nous servir à déterminer l'emplacement de cette *vicairie*. Il y a bien un lieu appelé *les Chères*, près de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, mais ce lieu figurera plus convenablement dans *l'ager mons aureacensis*. Voyez le n° 37.

35° *Marciniacensis* ou *marcennacensis ager*. Le premier est mentionné fol. 62 du cartulaire de Savigny, qui y place *Villaris villa*, et le second dans une charte de Cluny de l'an 1020, relative à la donation d'une pêcheire sur la Loire, *in fine Villaris*. Je ne connais pas cette localité; mais le chef-lieu de l'*ager* était Marcigny sur Loire. Il faisait partie de l'enclave que le Lyonnais possédait dans le Brionnais (voy. l'article 21). Cependant une charte de Cluny, de l'an 1015, le place *in pago matisconensi*.

36° *Marliacensis ager* est mentionné dans le cartulaire de l'église de Saint-Vincent de Mâcon (voy. Severt, *Chron. ep. matisc.*, p. 60; et la Teyssonnière, *Rech. sur le dép. de l'Ain*, t. II, p. 45). Le chef-lieu de cet *ager*, dans lequel se trouvait Cortenon, est Marlieu en Dombes, archiprêtré de Sandran.

37° *Mons aureacensis ager*, mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de Savigny, et dans une charte de Cluny de l'an 951, tirait son nom du Mont-d'Or, petite contrée située au nord de Lyon, et dont une partie se trouvait, avant la Révolution, dans l'archiprêtré des Suburbes. On y trouvait Colonges, Saint-Didier, Lozanne, Polcymieux, Leschères et Saint-Baudel. J'ignore quel est le lieu qui portait ce dernier nom, mais nous le voyons paraître encore dans le *Vesiacensis ager*. Quant à *Lescheres*, voyez ce que j'ai dit au n° 34.

M. de Gingins met dans l'*ager mons aureacensis* : *Lisciacus* (Lissieu), *Marcilliacus* (Marcilly), *Mons-Avolorgus*, « lieu inconnu, mais dont un proverbe lyonnais a gardé le souvenir. »

38° *Mornatensis* ou *mornantensis ager* est mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de Savigny, qui y place *Cablionatis*, *Margenatis*, *Colobratis*, *Carciatis*, *Conciliacus*, *Florentinus*, *Corcerinatis*, *Vofiacus*, *Monte-Rotundo*, *Jussiaco*, *Fargias*, *Maiernaco*, *Lodiscus*, *Sainatis*, *Marcellatis*, *Colouracia*. Les quatre derniers noms figurent déjà dans l'*ager gofiacensis*, voisin de celui-ci, dont le chef-lieu était Mornant.

39° *Muriacensis ager*.

40° *Neriacensis ager*.

41° *Nirviacensis ager*.

42° *Nuriacensis ager*.

Je suis porté à croire que ces quatre *agri*, tous tirés du cartulaire de

Savigny, n'en font qu'un, dont le nom a été écrit différemment par une erreur du copiste. En effet, dans trois (39, 40, 42), nous trouvons *Pontis villa* (?). Le troisième (41) ne porte aucune indication ; mais le second (40) renferme plusieurs autres noms. Nous y trouvons, outre *Pontis villa*, *Cuniculis*, *Cassaneus*, *Vaura*, *Formicarius mons*, *Marciocus*, *Mussenacus*, *Excolliacus*, *Craponica villa*, *Vallelias*, *Moncedon*. Du reste, j'ignore complétement la situation de ces lieux.

43° *Octavensis ager*, cité dans deux chartes de Cluny, de 943 et de 964, qui y placent *Casariacus villa*, *Monte Aniceyo* et *Cecosia villa*, était, je crois, situé dans la portion du *pagus lugdunensis* qui confine au *pagus viennensis*. Il est même indiqué comme faisant partie de ce dernier dans une charte de Cluny de 970 ; mais je ne connais pas précisément son emplacement.

44° *Osanensis ager*, dans lequel se trouve *Sarsiacus*, est cité dans un acte de 951, imprimé par le P. Juenin, p. 114 des Preuves de son *Histoire de Tournus*. Si *Sarsiacus* est Sarcey entre Tarare et Anse (où l'acte a été rédigé), nous pouvons nous faire une idée de l'emplacement de cet *ager* ; autrement je ne sais où le placer. Je vois bien citer fort souvent, dans les chartes du Xe siècle, un lieu appelé *Osa* ou *Oza*, et possédant des *piscines* ; mais, outre qu'il est dit dans le comté de Mâcon, on ignore sa position précise : il est donné à Cluny en 939, avec *Solustriacus* et *Chevineas* (Voy. La Teyssonnière, t. II, p. 20).

45° *Pasiacus ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 843, relative à *Moncellis* (Monceau). M. de Gingins a eu connaissance de cet *ager*, dont le chef-lieu était *Peysieux* en Dombes, qu'il écrit en latin à un endroit *Pisiacus* et à l'autre *Pariacus*. Il y place, outre *Moncellis* déjà mentionné, *Romanis* (Romans), *Caveriacum* (Chaveyriat), *Montaniacum* (Montagneux), *Boliniacum* (Bouligneux), *Amberiacum* (Ambérieux), *Saviniacum* (Savignieux), *Giana* (Genay).

46° *Perciacensis ager* est mentionné dans le *Livre enchaîné* (1) (Sev. p. 74), à l'occasion d'une donation faite à l'église de Saint-Vincent de Mâcon, dans *Lierenco villa*, etc. Le chef-lieu de cet *ager* était peut-être Percieu en Dombes, ou peut-être Épercieu en Forez, comme le pense M. de Gingins, qui place dans cet *ager* Saint-Paul *de Percieu* (lisez, d'Epercieu), et *Montagniacum*.

47° *Pistriacensis ager* est mentionné dans deux chartes de Cluny, des années 905 et 949, qui y placent *Tarbonatus villa* et *Seila fluvius*. Il s'agit sans

(1) On appelle ainsi le cartulaire de l'église de Saint-Vincent de Mâcon.

doute ici de la rivière de Seille, qui se trouve dans le nord de l'archiprêtré de Bagé. Quant à *Tarbonatus*, et au chef-lieu de cet *ager*, j'ignore où ils se trouvent. Voyez ce qui est dit au n° 16.

48° *Postlimiacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 956, qui y place *Lovinco villa*. Je ne saurais lui assigner aucun emplacement. Ce nom, dont l'orthographe est singulière, a peut-être été mal écrit.

49° *Prestiacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 878, qui y place *Darbonate villa* et *Salle fluvius*. C'est peut-être le même *ager* que celui placé sous le n° 47.

50° *Pristiniacensis ager* est mentionné par M. de la Teyssonnière (tome II, pag. 41 de ses *Recherches*), à l'occasion d'une donation faite à l'église de Mâcon, en un lieu appelé Montchanin, dans la *villa* d'Albiniac. J'ignore où pouvait être situé cet *ager*. Il y a bien dans l'archiprêtré des Suburbes, près de Saint-Germain au Mont-d'Or, un lieu appelé Albigny, et à deux lieues au nord-ouest près de Fontaines, un autre lieu portant le nom de *Bourg-Chanin*; mais je ne puis croire que ce soient là les lieux cités dans la charte, parce que nous avons déjà placé plusieurs *agri* dans ce canton.

51° *Respatacensis ager* est mentionné dans le *Livre enchaîné* (Sev. p. 53), à l'occasion d'une donation faite à l'église de Mâcon dans un lieu appelé *Prata Sagonnica*. *Respatacensis* ne serait-il pas l'altération d'*Arpayacensis*, nom d'un *ager* du *pagus matisconensis*. Voyez au n° 78.

52° *Rodanensis* ou *Rodonensis ager* est mentionné fort souvent dans le cartulaire de Savigny, qui lui donne aussi quelquefois les titres de *comitatus* et de *pagus*. Si on en juge d'après les noms de lieux fournis par le cartulaire, il paraît que l'étendue du territoire affecté à ces différentes dénominations, ou tout au moins à celle du *pagus*, était précisément celle de l'archiprêtré de Roanne, qui est dit souvent d'une manière absolue *Roannais*, comme dans cette phrase: *Sanctus Mauricius in Rodanesio*. En effet, nous y trouvons *Amplumputeum* (Amplepuis), et *Arciacus* (Ressy), qui sont situés sur la rive droite de la Loire, et firent plus tard politiquement partie du Beaujolais; *Amberta* (Ambierle), *Sanctus-Abundus* (Saint-Haon), *Champagnacus* (Champagny), et *Noailliacus* (Noailly), qui sont sur la rive gauche, et font partie de ce qu'on appelle encore le Roannais. Voici d'autres noms de lieux dont je ne connais pas la situation. Dans l'*ager*: *Aqua docta* (serait-ce Saint-Alban?) *Roofanus* (Ronfin), *Donciacus* ou *Domiacus*, *Bedociacus*, *Noviantis*, *Soulodrus*,

Carpanetis, *Essarteriis*; dans le comté : *Sanctus-Johannes* (1), *Azola* (*fine*), *Mons Caprarius*, *Cavennis*; dans le *pagus* : l'église de *Sainte-Marguerite*,

M. de Gingins mentionne le *pagus roannensis*, et y place Saint-Germain-l'Espinasse et Bully, qui y sont en effet ; mais il y ajoute Marols, qui n'en pouvait faire partie. De plus, il fait d'Ouche, près de Roanne, le chef-lieu d'un *ager oshanensis vicaria* dans lequel il place *Casariacum* (qu'il traduit par Cherier) et *Taffarianum* (?). Cet *ager* ne serait-il pas, sous une autre forme orthographique, celui dont j'ai parlé au n° 44?

53° *Romaniacensis ager*, mentionné dans une charte de Cluny de l'an 951, qui y place *Curciacus villa*, me paraît avoir eu pour chef lieu Romaney, dont le territoire faisait, avant la Révolution, partie du diocèse de Mâcon, quoique enclavé dans celui de Lyon. Nous voyons, en effet, que cet *ager* est aussi dit *in pago matisconensi*, particulièrement dans une charte de Cluny de l'an 936, qui y place *Oblado villa* (?). Cette apparente contradiction nous est expliquée par une phrase de la dernière charte, qui porte que le lieu était sous l'autorité de Léotald (*de potestate Leotaldi*), fils du comte de Mâcon, gouvernant alors conjointement avec lui. C'est à ce titre sans doute que ce pays, qui faisait politiquement partie du *pagus lugdunensis*, fut plus tard joint à celui de Mâcon. Ou bien s'agirait-il de Romanech, qui, se trouvant sur les confins des deux pays, a bien pu être dit dans l'un et dans l'autre?

54° *Saviniacensis ager* est mentionné plusieurs fois dans le Cartulaire de Savigny. J'ai cru pendant quelque temps que le chef-lieu de cet *ager* était Savigneux, près de Montbrison, qui paraît avoir eu, en effet, une certaine importance vers le IXe et le Xe siècle, mais la liste des lieux que j'ai recueillis m'a fait changer d'avis. Tous ceux que j'ai pu reconnaître se trouvent dans la vallée de la Brevenne, et quelques-uns ont même déjà figuré dans d'autres *agri*. Ainsi, il est bien évident qu'il s'agit non de Savigneux, mais de Savigny, où avait été fondé un monastère dans le VIIe siècle. Voici la liste des lieux que les chartes placent dans cet *ager* : *Lozanna* ou *Rozanna*, *Monasteriolis*, *Calme*, *Felice Vulpe*, *Pugniacus*, *Samarnacus*, *Taxelonus*, *Domariacus*, *Saviniacus*, *Malavabra*, *Bretonica*, *Burbuniacus*, *Chrisiniacus*, *Bibosc*, *Tasliachus*, *Ischiriacus*, *Toroniacus*, *Finatius*, *Vitcellis*, *Griselletus*, *Cheven-*

(1) Je lis dans un acte du CARTULAIRE DE SAVIGNY de l'an 951 environ « in comitatu rodonensi, in VIRCARIA Sancti Joannis. » Peut-être faudrait-il lire VICARIA. Dans ce cas, nous aurions un AGER de plus.

nacus, Mons Petherus, Savinisetus, Pratus longus, Longa villa, l'église de Saint-Pierre *in Villula, Mauriacus, Fontanellis, Arciacus, Rua, Celsiacus, Cultrossa, Luans ou Quans;* auxquels don Mabillon ajoute *Sainbel.*

55° *Saxiacensis ager* est mentionné dans une charte du cartulaire d'Ainay imprimée par Guichenon, page 225 des Preuves de son *Histoire de Bresse et du Bugey.* Cet *ager* tirait son nom de *Saxiacus* (Seysieux) en Dauphiné, archiprêtré de Morestel, où fut fondé au IXe siècle un monastère dédié à Saint-Benoît.

56° *Solobrensis ager* est mentionné dans le cartulaire de Savigny, dans les chartes de Cluny, et dans la liste des *agri* donnée par M. de Gingins, qui y place à tort Randan. Cette localité était très certainement dans l'*ager forensis.* L'*ager solobrensis,* dont je ne connais pas positivement l'étendue, était au nord-ouest de l'archiprêtré de Montbrison, dans le canton où l'on trouve encore Saint-Laurent-en-*Solore*, qui en était probablement le chef-lieu. Voici, au reste, la liste des noms de lieux que j'ai vus indiqués comme faisant partie de l'*ager solobrensis;* dans le Cartulaire de Savigny: *Adennagus* ou *Abdenagus*, *Usourus*, *Raveris*, *Aciacus*, *Gradinacus*, *Trenon*, *Diouro*, *Lannech* ou *Lauvech*, *Tramsiacus*, *Suiriacus*, *Abelona*, *Angeriacus*, *Avalesia*, *Augirsius*, *Trevanus*, *Pratus longus*, *Solaurensis*, *Mazertus*, *Liciniacus*, *Marcennacus*, *Linneus*, *Ravareus Mons*, *Magrangius;* dans la charte de Cluny de l'an 919 : l'église de Sainte-Marie *in fine de Puteum*, *Cavaliacum*, *Olcas*, *Solniacum*, *villa Laziacus*, *Cavaniaco*, *Cornicum.* De tous ces noms, je n'en vois qu'un qui puisse se reporter à celui d'une localité du canton que j'ai désigné, c'est *Pratus longus.* Mais j'avoue que Pralong, qui est au midi de Trelins et près de Montbrison, me semble plutôt devoir appartenir à l'*ager forensis* qu'à l'*ager solobrensis.* Du reste, au XIe siècle, ce dernier *ager* est dit souvent *in pago forensi.*

57° *Spinacensis ager* est mentionné dans le *Livre enchaîné*, qui y place un mas appelé Felin (La Teyssonnière, t. II, p. 46). Le chef-lieu de cet *ager* est sans doute l'Espinasse, au dessus de Roanne, et dans le *pagus* de ce nom.

58° *Strabiacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de l'an 975, qui y place *Villa monte*; c'est peut-être le même *ager* que celui dont j'ai parlé sous le n° 22.

59° *Tardarensis ager* est mentionné une seule fois dans le cartulaire de Savigny (fol. 121), à l'occasion de la donation d'un manse situé dans la villa de *Pesselleis*, près le bourg de Tarare (*juxta burgum de Tararo*), chef-lieu de cet *ager.*

60° *Tarnatensis ager* (et quelquefois *vicaria*) est très souvent mentionné dans le cartulaire de Savigny, qui ne laisse aucun doute sur sa situation. Le chef-lieu de cet *ager*, dont le territoire s'étendait jusque dans la vallée de Tarare (*Tararensi*), est Ternand, archiprêtré de l'Arbresle. Je ne donnerai pas la liste des lieux qui s'y trouvent mentionnés, parce qu'elle est trop longue, mais je vais en rappeler quelques-uns : *Tusiacus* (Theysée ?), *Broliacus*, possédant une église dédiée à Sainte-Marie (est-ce le Breuil, déjà mentionné sous le n° 9 ?), *Chassiacus*, possédant une église dédiée à Saint-Martin (est-ce Chessy ou Chazay ?). Il y a aussi *Cassiacus* et *Sarsagicus*; *Monasteriolis*, déjà nommé dans l'*ager saviniacensis*; *Iconeus* (Oingt), *Sylva Ardennæ*, déjà nommée à l'*ager ansensis*; *Esclareias* (Saint-Marcel Eclairé ?), la rivière Tardine, etc.

61° *Toromacensis ager*, cité dans le *Livre enchaîné*, qui y place Crotet et Saint-Jean sur Veyle, près de Beaugé. Le chef-lieu de cet *ager* serait-il Cormoranche, dont le nom aurait été mal lu ?

62° *Tusciacensis ager* est mentionné dans une charte de Cluny de 952, qui y place *Offeningo villa*. Je ne sais où se trouve cette dernière localité, mais il n'y a pas de doute que le chef-lieu de cet *ager* est Thoissey. Je vois aussi un *ager tuciacensis*, *ticiacensis* ou *tociacensis* en Mâconnais ; mais il s'agit, je pense, du territoire de Thizy.

63° *Valancensis ager* (val d'Anse). Voyez *ansensis ager*. J'ajouterai seulement que *Limans* est indiqué dans cet *ager* (Cartul. de Savigny, fol. 49).

64° *Valancis ager*. C'est le même que le précédent.

65° *Vallis Colnensis ager* est mentionné une seule fois à ma connaissance, fol. 94 du cartulaire de Savigny, dans un passage qui se termine par ces mots : *Campus in agro vallis colnensis, ad Theriam, juxta mansionem Amurici*. Il m'a été impossible de découvrir où était situé cet *ager*.

66° *Vendonensis ager* ne m'est connu que par un passage du Cartulaire de Savigny (fol. 87), où il est question d'une église de Saint-Laurent, située dans la *villa* de *Ivinnellis* ou *Jujunellis*.

67° *Vesiacensis ager* est mentionné aussi une seule fois dans le Cartulaire de Savigny (fol. 41), à l'occasion d'une église de Saint-Bandel, qui se trouvait, je crois, à Vaise, dont le nom a peut-être servi à former celui de l'*ager*. Je lis, en effet, à la même page, qu'il y avait une église de Saint-Bandel *in suburbio lugdunensis civitatis*.

68° *Viriensis ager* est mentionné dans le Cartulaire de Mâcon (fol. 126 ; Severt, pag. 71). J'ignore sa situation. Peut-être avait-il pour chef-lieu l'ancien château de Viry, dans la paroisse de Claveysolles en Beaujolais.

Ce qui me le ferait croire, c'est que plusieurs chartes de Cluny font mention d'un *ager viriacensis*, situé dans le *pagus matisconensis*, et qui pourrait bien être le même.

69° *Volniacensis* ou *valloniacensis ager* est mentionné dans deux chartes de Cluny des années 950 et 1012, qui y placent toutes deux *Batesiamaisma villa*. J'ignore sa situation.

70° *Vuarennensis ager* est mentionné dans le cartulaire de Savigny, fol. 98, à l'occasion d'une donation de deux *courtils in villa Montelg*. J'ignore où il était situé. Peut-être tirait-il son nom de l'une des nombreuses localités du nom de *Varennes* ou *Garennes* qui se trouvaient dans le *pagus lugdunensis*. Peut-être aussi, de même que l'*ager forensis* fut l'ambrion du *comitatus forensis*, l'*ager vuarennensis* fut-il le noyau du comté dans lequel se trouvait Nantua au Xe siècle, et dont le nom, qu'on a lu de trois manières différentes, serait *Vuarenno*. Voyez ce que j'ai dit, page .

Ici finit la nomenclature des *agri* du Lyonnais (1) que j'ai pu recueillir. M. Gingins en mentionne d'autres sur lesquels je n'ai pas de données positives; mais que je rangerai à la suite des miens dans l'ordre suivant :

71° *Lugdunensis ager* comprenant la banlieue de Lyon, et dans lequel on trouve *villa Urbana* (Villurbane) et *Sessiacum*. M. de Gingins traduit ce dernier mot par *Chessieux*, mais le village de ce nom me paraît bien éloigné de Lyon. En outre, je dois dire que j'ai toujours vu le territoire de cette ville désigné par les mots *in Suburbio* d'où est venu le nom d'archiprêtré des Suburbes, et qu'il me paraît difficile d'admettre une autre dénomination pour l'*ager*.

72° *Albassinensis ager*, dans lequel M. de Gingins met Saint-Sorlin et Saint-Andéol, deux localités qui me semblent trop éloignées l'une de l'autre pour avoir fait partie de la même circonscription territoriale. On ne voit pas d'ailleurs d'où vient ce nom d'*albassinensis*.

73° *Osharensis ager*, qui tirait son nom du village d'Ouches près de Roanne. Voir ce que j'en ai dit au n° 52.

74° *Vausonnensis ager* dans lequel M. de Gingins place *Cerciacum* (Cercie), *Lanciacum* (Lancie), *Corsellis* (Courcelles), *Thusiacum super Ararim* (Toissey); il y a probablement ici une erreur, car nous avons vu que cette dernière ville était le chef-lieu d'un *ager* particulier. Quant à l'*ager vau-*

(1) C'est-à-dire indiqués expressément IN PAGO LUGDUNENSI. J'ai relevé, en outre, les noms de plus de 70 AGRI du Mâconnais; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

sonnensis, il devait sans doute son nom à la rivière de Vausonne, qui se jette dans la Saône au-dessus de Saint-Georges-de-Renains (1).

75° *Vallobono* (?) la Valbonne, dans lequel M. de Gingins place Montluel.

M. Gingins fait encore connaître deux *agri*.

76° *Ager groniacensis*, tirant son nom de la Grosne, rivière du Mâconnais, et dans lequel il place Germolles.

77° *Ager stramiacensis*, empruntant sa dénomination au village de Tramaye, et dans lequel notre savant place en outre Chevigny-les-Chevrières et Anières en Bresse.

Mais ces deux *agri*, qui sont en plein dans le *pagus matisconensis*, n'ont, je crois, jamais fait partie du Lyonnais. Il n'en est pas de même de ceux qui ont formé le Beaujolais; quoique faisant partie du Mâconnais, ils ont été par la suite rattachés au gouvernement de Lyon, nous devons donc en parler ici. En voici quelques-uns que nous font connaître les chartes de Cluny et le cartulaire de Savigny.

78° *Arpayacensis ager*, dont le chef-lieu était sans doute Arpaye, ancien monastère de Bénédictins dans la paroisse de Fleurie en Beaujolais, et dans lequel on trouve *Poonciago villa* (Poncie ?) et *Camsigent*.

79° *Tisiacensis*, *tissiacensis*, *tysiacensis* et même *tuciacensis ager* avait pour chef-lieu Thisy. On y trouve *Burgondia villa*, *Sanctus-Pontius villa*, *Cerceius*, *Roca mansus*, *Tresdet*, *Recuin*, *Fargias*, où était une église dédiée à Saint-Victor, qui est peut-être aujourd'hui Saint-Victor-sur-Reims.

80° *Tulveonensis*, *tulvedonensis*, *tulveoensis ager*, mentionné plusieurs fois dans le Cartulaire de Savigny, avait pour chef-lieu Turvéon, qui joue un si grand rôle dans les chroniques du Beaujolais et qui était encore une des principales châtellenies de ce pays, au XVIe siècle. On y trouvait un lieu appelé la vallée d'Orval, une église dédiée à saint Pierre, saint Jean-Baptiste et saint Nizier, et portant le nom de ce dernier, (c'est Saint-Nizier-d'Azergue), de l'obédience de laquelle dépendaient les églises de la Mure et de *Cuilisolis* (Claveysolles). Il existait encore une famille de Torvéon, au XVIe siècle.

Il faut encore joindre à ce nombre quelques autres *agri* des *pagi* voisins qui furent réunis au Lyonnais, tels sont :

81° *Annonensis ager* (Annonay) du *pagus viennensis*, pour le canton de Bourg-

(1) Je vois aussi mentionné un MORGONICUS AGER dans deux chartes de Cluny des années 926 et 956 ; mais comme il est dit IN PAGO MATISCONENSI, je ne puis croire qu'il s'agisse de la rivière du Morgon, qui passe à Villefranche, et se trouvait par conséquent dans le PAGUS LUGDUNENSIS.

Argental, qui formait, avant la Révolution, un archiprêtré ressortissant à Vienne.

82° *Bassensis ager*, du *pagus vellaicus* (Velay), pour le canton de Bas-en-Basset, qui ressortissait à l'archiprêtré de Monistrol, diocèse du Puy.

83° *Tiernensis ager* du *pagus alvernensis* (Auvergne), pour la ville de Thiers, qui fit pendant quelque temps partie du Forez ;

Et beaucoup d'autres dont je n'ai pu retrouver les noms.

Il en est de même pour le *pagus lugdunensis* proprement dit. Certainement ma liste ne contient pas la moitié des *agri* qui le composaient. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la carte du diocèse. On s'aperçoit alors des énormes lacunes que ma liste laisse subsister, surtout dans la portion est, qui m'est presque inconnue. Quant à la portion ouest du diocèse, elle m'est beaucoup moins étrangère, et je pourrais à la rigueur combler quelques vides hypothétiquement : ainsi je suis convaincu que le petit pays appelé *Gourgois* formait jadis un *ager*, de même que ceux qui ont reçu les surnoms de *Chalençon*, *Lavieu*, *Bussy*, etc. ; mais je m'abstiens, faute de documents précis.